

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## VIDE GRENIER de l'APEL SAINTE MARIE

### Dimanche 08 Juin 2025 de 9h à 17h

### Stade des Barrières - Le Fenouiller

Coordonnées complètes (indispensables pour valider l'inscription) :

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse complète : .....

CP : ..... VILLE : .....

Tél : ..... Mail : .....

Les réservations sont ouvertes à partir de 3 mètres linéaires. Les véhicules sont autorisés à partir de 5 mètres, et les camping-car à partir de 8 mètres.

Je réserve : 4€ x ..... m = ..... €  
(4€ le mètre linéaire)

Documents obligatoires à fournir :

- photocopie R/V de la carte d'identité
  - Règlement pour l'emplacement (chèque à l'ordre de « APEL école Sainte Marie »)
  - Chèque de caution de 10€ à envoyer avec votre règlement
- Un mail vous sera adressé pour vous confirmer l'inscription

Contact vide grenier : 07 81 12 96 40  
apelsaintemarie.videgrenier@gmail.com



Règlement du vide grenier  
APEL LE FENOILLER

L'installation des exposants se déroule de 6h à 9h. Aucun véhicule ne pourra circuler en dehors de ces heures. L'utilisation de barbecue est STRICTEMENT interdite. Table non fournie.

Art.1\_Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer au vide grenier entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

Art.2\_Le vide grenier n'est ouvert qu'aux particuliers, sur réservation préalable. Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les formalités administratives et s'être acquitté de leur règlement d'inscription.

Art.3\_L'accès aux emplacements est possible sur accompagnement d'un membre de l'association. Ces derniers sont réservés aux personnes ayant réglé à l'avance, ce jusqu'à 8h45.

Art.4\_ Les véhicules ne seront autorisés que pour le déballage à l'arrivée et pour le rangement à partir de 17h. Les véhicules seront autorisés sur les emplacements de 5m ou plus, et pour les personnes à mobilité réduite ayant signalé leur présence dès l'inscription.

Art.5\_ La vente d'animaux, d'armes, de boissons, de denrées périssables et tout objet contraire aux valeurs morales de laïcité, de la République seront strictement interdits.

Art.6\_ Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs et/ou exposants.

Art.7\_ Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure ou d'intempéries. Le tarif des emplacements est fixé à 4€ le mètre linéaire.

Art.8\_ Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

Art.9\_ Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants s'engagent à laisser le terrain propre et débarrassé de tout objet ou détrit. Un sac poubelle vous sera donné à votre arrivée sur le terrain. Toute personne laissant des détrit. ou objets non vendus sera exclue définitivement du vide grenier.

Art.10\_ Un chèque de caution de 10€ est à envoyer avec votre règlement. Il vous sera restitué à votre départ si l'emplacement est propre.

Art.11\_ L'APEL Sainte Marie s'engage à rembourser les sommes engagées en cas d'annulation du vide grenier pour cause de pandémie, et sur décision gouvernementale ou préfectorale liée aux conditions sanitaires.

Dossier à retourner à : APEL École Sainte Marie – 2 rue du Petit Puits  
85800 LE FENOILLER au plus tard pour le 02 Juin 2025.

Lu et approuvé le :

Signature